
**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le lundi 10 juin 2019 à 19 h
815, rue Bel-Air, salle 02-101**

**Séance tenue le lundi 10 juin à 19 h
815, rue Bel-Air, salle 02-101**

MEMBRES DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT PRÉSENTS :

M. Alain Vaillancourt, maire d'arrondissement suppléant
M. Craig Sauvé, conseiller de ville
Mme Anne-Marie Sigouin, conseillère de ville
Mme Sophie Thiébaud, conseillère d'arrondissement

MEMBRE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT ABSENT :

M. Benoit Dorais, maire d'arrondissement

MEMBRES DE L'ADMINISTRATION MUNICIPALE PRÉSENTS :

M. Babak Herischi, directeur d'arrondissement
Mme Daphné Claude, secrétaire d'arrondissement substitut
M. Éric Boutet, directeur - Aménagement urbain et patrimoine
Mme Stéphane-Sophie Cardinal, directrice - Culture, sports, loisirs et développement social
Mme Tonia Di Guglielmo, directrice - Services administratifs
M. Claude Dubois, directeur - Travaux publics
M. Marc André Dorion, commandant - Service de police de la Ville de Montréal, poste de quartier 15

10.01 - Ouverture de la séance

Le président déclare la séance ouverte à 19 h 05.

Un événement précède l'ordre du jour :

1. Signature du livre d'or par M. Serge Deschamps.
-

CA19 22 0144

Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement

Il est proposé par Sophie Thiébaud

appuyé par Anne-Marie Sigouin

ET RÉSOLU :

De retirer l'item suivant de l'ordre du jour :

- 40.15 Approbation de plans (PIIA) - Projet de transformation des immeubles situés aux 4833, 4847, 4855 et 4861, rue Notre-Dame Ouest (dossier 1194824001)

Et d'adopter l'ordre du jour avec la modification proposée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
10.02

CA19 22 0145

Approbation des procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement tenues le 6 mai 2019, à 19 h, et le 17 mai 2019, à 9 h

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

Que les procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement tenues le 6 mai 2019, à 19 h, et le 17 mai 2019, à 9 h, soient approuvés tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.03

10.05 - Période de questions et commentaires du public

Monsieur Derek Robertson : allée des Tanneries et secteur Bridge / Bonaventure

Monsieur souligne le 10^e anniversaire du jardin de l'allée des Tanneries. Il explique que le gazon est haut et demande s'il est possible de le couper. Il souhaite savoir s'il serait possible d'installer une poubelle pour les déchets canins car plusieurs personnes viennent promener leurs chiens dans le secteur.

Le maire suppléant Vaillancourt, la conseillère Sigouin et le directeur Dubois répondent.

Suivi à faire par la Direction des travaux publics : couper le gazon et voir s'il est possible d'installer une poubelle pour les déchets canins.

Monsieur souhaite aussi savoir si la Ville détaillera les coûts relatifs au développement du secteur et si une taxe spéciale sera imposée aux résidents du secteur ou à l'ensemble des contribuables de la Ville.

Les conseillers Sauvé et Thiébaud répondent.

Question répondue sur place.

Monsieur Normand Laforce : avenir du terrain de la Canada Malting

Monsieur demande si la Ville va accepter des condominiums sur le site de la Canada Malting.

Le maire suppléant Vaillancourt répond.

Question répondue sur place.

Monsieur Yvon Savoie : activités au Studio Grandé

Monsieur explique qu'il réside à proximité des Studio Grandé dans Pointe-Saint-Charles. Il constate plusieurs problèmes suite aux récents événements qui ont eu lieu au Studio Grandé, à savoir de la difficulté à circuler et à stationner, de la vitesse excessive, des règles de signalisation non respectées et des rues non nettoyées. Il souhaite savoir quelles sont les mesures que la Ville va prendre pour mieux encadrer ces événements. Il aimerait avoir un engagement du conseil à mieux encadrer ces événements.

Dépôt d'un document : pétition pour que la Ville prenne des mesures pour assurer la quiétude des résidents du secteur de la rue Le Ber dans le cadre de la tenue d'événements au Studio Grandé.

Le maire suppléant Vaillancourt et le conseiller Sauvé répondent.

Question répondue sur place.

Madame Johanne Marcotte : activités au Studio Grandé

Madame explique, que lors de la tenue de l'événement C2 Montréal, elle a vu sa qualité de vie être impactée de manière négative, notamment en matière de circulation et de stationnement. Elle constate aussi qu'il n'y a aucune retombée économique pour le quartier. Elle souhaite avoir le détail de la modification règlementaire que le conseil a adopté.

Le conseiller Sauvé et le directeur Boutet répondent.

Madame constate que le problème est sur la nature, la durée et le mode de gestion des événements. Elle estime que Pointe-Saint-Charles n'est pas un secteur pour accueillir ce genre d'événements.

Le maire suppléant Vaillancourt répond.

Question répondue sur place.

CA19 22 0146

Période de questions et commentaires du public

Il est proposé par Sophie Thiébaud

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

De prolonger la période de questions et commentaires du public pour une durée de 30 minutes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.05

10.05 - Période de questions et commentaires du public

Monsieur Daniel Gendron : logements sociaux

Monsieur aimerait qu'il y ait plus de logements sociaux dans le quartier.

Dépôt d'un document : cartes écrites par des membres du CÉDA pour demander plus de logements sociaux.

Madame Sandrine Belly : mise en réserve de la Canada Malting

Madame explique que les 10 000 \$ remis par l'arrondissement à l'organisme sont insuffisants pour monter un projet. Elle considère que la mise en réserve du site serait un outil plus efficace. Elle souhaite savoir pourquoi l'arrondissement considère la mise en réserve comme un acte dispendieux et quelles sont les conséquences d'une mise en réserve.

Le maire suppléant Vaillancourt et le conseiller Sauvé répondent.

Question répondue sur place.

Madame Maryan NGot : mise en réserve de la Canada Malting

Madame considère que le changement de zonage de la Canada Malting résulte d'une volonté politique. Elle demande que le conseil adopte une résolution pour que le terrain de la Canada Malting soit mis en réserve.

Le maire suppléant Vaillancourt et le conseiller Sauvé répondent.

Question répondue sur place.

Madame Ariane Cloutier : terrain de volley-ball à l'intersection des rues Olier et du Séminaire

Madame représente les 1103 signataires pour préserver le terrain de volleyball à l'intersection des rues Olier et du Séminaire. Elle souhaite savoir si l'administration pourrait changer d'avis par rapport au projet du centre culturel tchèque.

Le conseiller Sauvé répond.

Madame souhaite aussi savoir quel est le pouvoir que le conseil peut exercer. Elle souhaite l'engagement des élus pour soutenir les signataires de la pétition. Elle demande si une mise en réserve du site est possible.

Le maire suppléant Vaillancourt et la conseillère Sigouin répondent.

Dépôt d'un document : projet de pétition concernant l'aménagement du terrain situé à l'intersection des rues Olier et du Séminaire.

Question répondue sur place.

CA19 22 0147

Période de questions et commentaires du public

Il est proposé par Sophie Thiébaud

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

De prolonger la période de questions et commentaires du public pour une durée de 30 minutes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.05

10.05 - Période de questions et commentaires du public

Monsieur Marcel Sévigny : lots 3 et 4 du Bâtiment 7

Monsieur exprime sa préoccupation par rapport au développement immobilier sur les lots 3 et 4 sur le site du bâtiment 7. Il estime que la volonté politique d'interdire la construction de logements sur le site est essentielle. Il demande si le conseil est prêt à adopter une résolution pour interdire la construction sur les lots 3 et 4.

La conseillère Thiébaud répond.

Question répondue sur place.

Madame Nathalie Gaucher : sécurité au parc Vinet

Madame remercie le conseil pour les nouvelles installations. Elle demande s'il est possible d'installer une clôture entre les deux aires de jeux pour assurer la sécurité des tout-petits.

La conseillère Thiébaud, les directeur Dubois et Herischi répondent.

Question répondue sur place.

La conseillère Thiébaud quitte son siège à 20 h 52

Madame Viviane Freedman : circulation sur la rue Le Ber lors d'événements

La citoyenne a quitté.

Madame Petra Kokur : passage sécuritaire en face du marché Atwater

Madame explique qu'il est très difficile de traverser en une seule fois l'avenue Atwater pour accéder au marché. Elle demande s'il est possible de modifier la synchronisation des feux.

Le maire suppléant Vaillancourt et le directeur Herischi répondent.

Question répondue sur place.

La conseillère Thiébaud reprend son siège à 20 h 54

Monsieur Cédric Constantin : suivi de l'entente d'infrastructures municipales et avis de non-objection

Monsieur représente le groupe Mach, développeur du site des anciens ateliers du CN, pour lequel l'accord de développement a été signé en 2012. Le projet arrive à la phase de la construction mais depuis le mois de décembre 2018, le groupe est en attente de l'entente sur les infrastructures pour la construction de rue et de logements sociaux et autres unités d'habitation. Il souhaite savoir quand l'entente sera disponible.

Le maire suppléant Vaillancourt répond.

Suivi à faire par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine : voir où en est l'entente et contacter le citoyen.

CA19 22 0148

Ajournement de la séance

Il est proposé par Sophie Thiébaud

appuyé par Anne-Marie Sigouin

ET RÉSOLU :

D'ajourner la présente séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
70.00

À 21 h 40, le président du conseil ajourne la séance jusqu'au mercredi 12 juin 2019, 12 h 15.

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le lundi 10 juin 2019 à 19 h
815, rue Bel-Air, salle 02-101**

**Séance tenue le mercredi 12 juin 2019 à 12 h 15
815, rue Bel-Air, salle 02-101**

MEMBRES DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT PRÉSENTS :

M. Alain Vaillancourt, maire d'arrondissement suppléant
Mme Anne-Marie Sigouin, conseillère de ville
Mme Sophie Thiébaud, conseillère d'arrondissement

MEMBRES DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT ABSENTS :

M. Benoit Dorais, maire d'arrondissement
M. Craig Sauvé, conseiller de ville

MEMBRES DE L'ADMINISTRATION MUNICIPALE PRÉSENTS :

M. Babak Herischi, directeur d'arrondissement
Mme Daphné Claude, secrétaire d'arrondissement substitut
Mme Stéphane-Sophie Cardinal, directrice - Culture, sports, loisirs et développement social
Mme Tonia Di Guglielmo, directrice - Services administratifs
M. Claude Dubois, directeur - Travaux publics

À 12 h 16, le maire suppléant Vaillancourt déclare la reprise de la séance du conseil d'arrondissement.

À la reprise de la séance du 10 juin 2019 ajournée au mercredi 12 juin 2019 à 12 h 15, les membres du conseil présents au début de cette séance formaient toujours quorum. Le maire suppléant indique que la séance a été ajournée en raison de la représentation du collectif À nous la Malting.

La séance reprend.

CA19 22 0149

Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Sophie Thiébaud

ET RÉSOLU :

De retirer l'item suivant de l'ordre du jour :

30.05 Approbation de la répartition du surplus de gestion 2018 de l'arrondissement du Sud-Ouest établi à 5 506 400 \$, conformément à la politique d'attribution, d'utilisation et de renflouement des surplus de gestion dégagés de l'exercice financier 2018 de la Ville de Montréal (dossier 1190207001)

Et d'adopter l'ordre du jour avec la modification proposée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.02

10.04 - Période de commentaires des élus

Aucun commentaire.

10.06 - Dépôt du rapport de suivi des requêtes de citoyens

Le maire suppléant rappelle que le rapport est versé sur le site internet de l'arrondissement.

10.07 - Dossiers concernant l'arrondissement inscrits au conseil municipal et au conseil d'agglomération

Le maire suppléant mentionne les dossiers concernant l'arrondissement qui sont inscrits pour adoption par le conseil municipal ou le conseil d'agglomération au mois de mai.

10.08 - Calendrier des commissions du conseil municipal et du conseil d'agglomération - CA

Le maire suppléant fait la lecture des commissions qui siégeront au mois de juin.

10.09 - Commentaires du public - Demande de dérogation mineure relative à la hauteur maximale du retrait d'alignement prescrit pour le bâtiment situé au 370, rue des Seigneurs, en dérogation à l'annexe H du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280) (dossier en 40.01)

Aucun commentaire.

CA19 22 0150

Adoption du plan directeur des parcs et espaces verts de l'arrondissement du Sud-Ouest (dossier 1197605001)

Il est proposé par Alain Vaillancourt

appuyé par Sophie Thiébaud

ET RÉSOLU :

D'adopter le Plan directeur des parcs et espaces verts de l'arrondissement du Sud-Ouest.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.01 1197605001

CA19 22 0151

Autorisation d'une dépense totale de 2 774 522,35 \$, taxes incluses, et octroi d'un contrat à C.M.S. Entrepreneurs Généraux inc., pour des travaux d'égout, de conduites d'eau, de voirie, d'aménagement et de structures souterraines pour la CSEM, sur la rue Bel-Air, entre les rues Saint-Jacques et Saint-Antoine, au montant de 2 312 101,95 \$, taxes incluses (appel d'offres 211804) (dossier 1196608001)

Il est proposé par Sophie Thiébaud

appuyé par Anne-Marie Sigouin

ET RÉSOLU :

D'autoriser une dépense maximale de 2 774 522,35 \$, taxes incluses, pour les travaux d'égout, d'aqueduc, de voirie, d'aménagement et de structures souterraines pour la CSEM, de la rue Bel-Air, entre les rues Saint-Jacques et Saint-Antoine;

D'octroyer à C.M.S. Entrepreneurs Généraux Inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat visant des travaux d'égout, d'aqueduc, de voirie, d'aménagement et de structures souterraines pour la CSEM, de la rue Bel-Air entre la rue St-Jacques et St-Antoine, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 312 101,95 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 211804;

D'autoriser une dépense de 2 312 101,95 \$ \$, taxes incluses, pour les travaux d'égout, d'aqueduc, de voirie, d'aménagement et de structures souterraines pour la CSEM, de la rue Bel-Air, entre les rues Saint-Jacques et Saint-Antoine, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

D'autoriser une dépense de 231 210,20 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

D'autoriser une dépense de 231 210,20 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

Et d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à hauteur de 1 212 840,54 \$ par la Direction des réseaux d'eau, à hauteur de 1 298 938,97 \$ par le Service de l'urbanisme et de la mobilité et à hauteur de 262 742,82 \$ par la Commission des services électriques de Montréal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.01 1196608001

Il est proposé par la conseillère Sophie Thiébaud, appuyé par la conseillère Anne-Marie Sigouin, de réunir pour fins d'études les articles 20.02 à 20.04 de l'ordre du jour.

CA19 22 0152

Autorisation d'une dépense totale de 6 648 204,47 \$, taxes incluses, et octroi d'un contrat à De Sousa, pour la réalisation des travaux de réfection et de construction des trottoirs, de chaussées et de saillies sur diverses rues de l'arrondissement du Sud-Ouest, dans le cadre du programme de réfection routière pour l'année 2019, au montant de 5 540 170,40 \$, taxes incluses (appel d'offres 211926) (dossier 1190812001)

Il est proposé par Sophie Thiébaud

appuyé par Anne-Marie Sigouin

ET RÉSOLU :

D'autoriser une dépense maximale de 6 648 204,50 \$, taxes incluses, pour la réalisation des travaux de réfection et de construction des trottoirs, de chaussées et de saillies sur diverses rues de l'arrondissement, dans le cadre du programme de réfection routière (PRR) pour l'année 2019;

D'octroyer à l'entreprise De Sousa, plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour la réalisation des travaux de réfection et de construction des trottoirs, de chaussées et de saillies sur diverses rues, au prix de sa soumission, soit un montant de 5 540 170,40 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 211926;

D'autoriser un budget prévisionnel de contingences d'un montant de 554 017,05 \$, taxes incluses;

D'autoriser un budget prévisionnel de frais incidents d'un montant de 554 017,05 \$, taxes incluses;

Et d'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à hauteur de 5 020 947,06 \$ par le Service de l'urbanisme et de la mobilité, à hauteur de 267 937,75 \$ par la Direction des réseaux d'eau et à hauteur de 1 359 319,69 \$ par l'arrondissement du Sud-Ouest.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.02 1190812001

CA19 22 0153

Autorisation d'une dépense totale de 1 364 038,48 \$, taxes incluses, et octroi d'un contrat à Les Entreprises Ventec inc. pour l'aménagement d'aires de jeux d'eau dans les parcs Vinet et Campbell-Ouest, au montant de 1 156 939,41 \$, taxes incluses (appel d'offres 211903) (dossier 1197887002)

Il est proposé par Sophie Thiébaud

appuyé par Anne-Marie Sigouin

ET RÉSOLU :

D'autoriser une dépense maximale de 1 364 038,48 \$, taxes incluses, pour l'aménagement d'aires de jeux d'eau dans les parcs Vinet et Campbell-Ouest;

D'octroyer à la firme Les Entreprises Ventec inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour l'aménagement d'aires de jeux d'eau dans les parcs Vinet et Campbell-Ouest, au prix de sa soumission, soit pour un montant de 1 156 939,41 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 211903;

D'autoriser une dépense de 1 156 939,41 \$, taxes incluses, pour l'aménagement d'aires de jeux d'eau dans les parcs Vinet et Campbell-Ouest, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

D'autoriser une dépense de 115 693,94 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

D'autoriser une dépense de 91 405,13 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

Et d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à hauteur de 1 155 510,64 \$ par le Programme Aquatique Montréal et à hauteur de 90 038,30 \$ par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
20.03 1197887002

CA19 22 0154

Autorisation d'une dépense totale de 144 868,50 \$, taxes incluses, et octroi d'un contrat de services professionnels à IGF Axiom pour la surveillance de travaux d'égout, de conduites d'eau, de voirie, d'aménagement et de structures souterraines pour la CSEM, sur la rue Bel-Air, entre les rue Saint-Jacques et Saint-Antoine, au montant de 137 970 \$, taxes incluses (appel d'offres 211927) (dossier 1196608002)

Il est proposé par Sophie Thiébaud

appuyé par Anne-Marie Sigouin

ET RÉSOLU :

D'autoriser une dépense maximale de 144 868,50 \$, taxes incluses, pour la surveillance de travaux d'égout, de conduites d'eau, de voirie, d'aménagement et de structures souterraines pour la CSEM, sur la rue Bel-Air, entre les rue Saint-Jacques et Saint-Antoine;

D'octroyer à IGF Axiom, un contrat de surveillance de travaux, au prix de sa soumission, soit pour un montant de 137 970 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 211927, et ce, conditionnellement à l'obtention de la résolution pour le dossier numéro 1196608001;

D'autoriser une dépense de 6 898,50 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

Et d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à hauteur de 48,3% par la Direction des réseaux d'eau et à hauteur de 51,7% par le Service de l'urbanisme et de la mobilité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
20.04 1196608002

CA19 22 0155

Octroi d'un contrat à 9297-6646 Québec inc. (D.C. Excavation), au montant de 106 236,90 \$, taxes incluses, pour la location d'une rétrocaveuse avec opérateur et d'un contrat à 9154-6937 Québec inc. (Location Guay), au montant de 178 538,93 \$, taxes incluses, pour la location d'une mini-pelle avec opérateur, pour des travaux d'égout, d'aqueduc et de parc pour une durée de 2 ans (appel d'offres 19-17532) (dossier 1193466001)

Il est proposé par Sophie Thiébaud

appuyé par Anne-Marie Sigouin

ET RÉSOLU :

D'octroyer à 9297-6646 Québec inc. (D. C. Excavation), plus bas soumissionnaire conforme, un contrat de location d'une rétrocaveuse avec opérateur, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 106 236,90 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17532;

D'autoriser une dépense de 106 236,90 \$, taxes incluses, pour la location d'une rétrocaveuse avec opérateur pour des travaux de plantation d'arbres, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

D'octroyer à 9154-6937 Québec inc. (Location Guay), plus bas soumissionnaire conforme, un contrat de location d'une mini-pelle avec opérateur, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 178 538,93 \$ taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17532;

D'autoriser une dépense de 178 538,93 \$, taxes incluses, pour la location d'une mini-pelle avec opérateur pour des travaux d'égout, d'aqueduc, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

Et d'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites à l'intervention financière. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
20.05 1193466001

CA19 22 0156

Addenda - Autorisation d'une dépense supplémentaire de 48 082,02 \$, majorant ainsi la valeur totale de la dépense de 8 508 150 \$ à 8 556 232,02 \$ et modification de la répartition budgétaire, dans le cadre du contrat octroyé à Construction Bau-Val inc., pour la réalisation des travaux de réfection et de construction des trottoirs, de chaussées et de saillies sur diverses rues de l'arrondissement du Sud-Ouest - PRR 2018 (appel d'offres 211803) (dossier 1187208001)

Il est proposé par Sophie Thiébaud

appuyé par Anne-Marie Sigouin

ET RÉSOLU :

D'autoriser une dépense additionnelle de 48 082,02 \$, qui porte le montant maximal de la dépense de 8 508 150 \$ à 8 556 232,02 \$, pour la réfection et construction de trottoirs, chaussées, saillies et changements des entrées de service en plomb sur diverses rues de l'arrondissement (PRR 2018), comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

De modifier la répartition budgétaire dans le cadre du contrat octroyé à Construction Bau-Val inc., pour la réalisation des travaux de réfection et de construction des trottoirs, de chaussées et de saillies sur diverses rues de l'arrondissement (PRR 2018);

Et d'imputer la dépense additionnelle conformément aux informations inscrites à l'intervention financière. La dépense totale du contrat sera assumée à hauteur de 7 048 548,73 \$ par le Service de l'urbanisme et de la mobilité (SUM), à hauteur de 254 139,60 \$ par la Direction des réseaux d'eau (DRE) et à hauteur de 1 253 543,68 \$ par l'arrondissement du Sud-Ouest.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
20.06 1187208001

CA19 22 0157

Addenda - Autorisation de dépenses additionnelles de 12 395,25 \$, majorant ainsi la valeur totale du contrat octroyé à 9216-1686 Québec inc., de 207 636,23 \$ à 220 031,48 \$, et de 3 559,44 \$, majorant ainsi la valeur totale du contrat octroyé à Remorquage centre-ville inc., de 88 986,05 \$ à 92 545,49 \$, pour le service de remorquage pendant les opérations de déneigement de la saison 2018-2019, du secteur Saint-Paul-Émard (dossier 1172892002)

Il est proposé par Sophie Thiébaud

appuyé par Anne-Marie Sigouin

ET RÉSOLU :

D'autoriser une dépense additionnelle maximale de 15 954,69 \$, pour le service de remorquage lors des opérations de déneigement de la saison hivernale 2018-2019 du secteur Saint-Paul-Émard, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

D'autoriser une dépense additionnelle de 12 395,25 \$, taxes incluses, pour les services de 9216-1686 Québec inc., conformément aux documents de l'appel d'offres 17-16202;

D'autoriser une dépense additionnelle de 3559,44 \$, taxes incluses, pour les services de Remorquage centre-ville inc. conformément aux documents de l'appel d'offres 17-16202;

Et d'imputer cette dépense conformément aux informations indiquées à l'intervention financière. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
20.07 1172892002

CA19 22 0158

Octroi d'un soutien financier de 112 818 \$ à Concertation Ville-Émard/Côte St-Paul dans le cadre de la stratégie de revitalisation urbaine intégrée (RUI), pour la réalisation du plan d'action du projet « Démarche de RUI-Opération GALT 2019 » et du projet « Jardin collectif éGALiTerre et Intervention de milieu au G.A.L.T » et approbation des conventions à cet effet (dossier 1195111002)

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Sophie Thiébaud

ET RÉSOLU :

D'accorder un soutien financier de 96 151 \$ à Concertation Ville-Émard/Côte St-Paul, pour la « Démarche de RUI-Opération GALT 2019 »;

D'accorder un soutien financier de 16 667 \$ à Concertation Ville-Émard/Côte St-Paul, pour le projet « Jardin collectif éGALiTerre et Intervention de milieu au G.A.L.T »;

D'approuver les conventions entre la Ville de Montréal et l'organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;

Et d'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites à l'intervention financière. Ces dépenses seront entièrement assumées par l'agglomération.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
20.08 1195111002

CA19 22 0159

Octroi d'un soutien financier totalisant la somme de 134 384 \$ à plusieurs organismes, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023) et approbation des conventions à cet effet (dossier 1195111005)

Il est proposé par Sophie Thiébaud

appuyé par Anne-Marie Sigouin

ET RÉSOLU :

D'accorder un soutien financier totalisant la somme de 134 384 \$ aux organismes ci-après désignés, pour la période et le montant indiqué, dans le cadre de la reconduction à venir de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2018)

Organismes	Projets	Période	Soutien recommandé 2019
Monseigneur Pigeon	Pacte au parc	24 juin 2019 au 23 août 2019	20 600 \$
Monseigneur Pigeon	Du soccer plein l'été	17 juin 2019 au 24 août 2019	11 000 \$
Monseigneur Pigeon	Spécialistes en inclusion	1 ^{er} juin 2019 au 31 Août 2019	26 384 \$
Prévention Sud-Ouest	Mon parc, ma rue, mon Sud-Ouest	17 juin 2019 au 23 août 2019	20 000 \$
Prévention Sud-Ouest	BUMP	1 ^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019	50 000 \$
ROPASOM	Le rendez-vous des aînés	1 ^{er} janvier 2019 au 16 mai 2019	6 400 \$

D'approuver les six conventions entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;

Et d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
20.09 1195111005

CA19 22 0160

Autorisation d'une dépense de 50 000 \$ pour des contributions financières à divers organismes œuvrant au sein de l'arrondissement du Sud-Ouest et accueillant des enfants avec des besoins particuliers dans le cadre de leurs activités de camp de jour, pour l'année 2019, et octroi d'un premier versement de 30 000 \$ (dossier 1194282001)

Il est

ET RÉSOLU :

D'autoriser une dépense de 50 000 \$ pour des contributions financières à divers organismes œuvrant au sein de l'arrondissement du Sud-Ouest accueillant des enfants avec des besoins particuliers dans le cadre de leurs activités de camp de jour, pour l'année 2019;

D'octroyer un premier versement de 30 000 \$, aux organismes ci-après désignés, dans le cadre de leurs activités de camp de jour, pour l'année 2019 :

Organismes	Répartition du montant de 50 000\$ Ventilation du 1 ^{er} versement totalisant 30 000 \$ (60 %)
Centre de Loisirs Monseigneur Pigeon	8 409,60 \$
Loisirs Saint-Henri	7 718,40 \$
Maison Saint-Columba	576 \$
YMCA Pointe-Saint-Charles	1 099,20 \$
YMCA Complexe récréatif Gadbois	1 620 \$
C.R.C.S. St-Zotique inc.	1 360,80 \$
Loisirs & Culture Sud-Ouest	9 216 \$

Et d'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites à l'intervention financière. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
20.10 1194282001

CA19 22 0161

Octroi d'une contribution financière de 35 000 \$ à l'organisme La Pépinière | Espaces Collectifs pour la tenue de la Buvette sociale sur la Place du Marché Atwater et approbation d'un protocole d'entente à cet effet (dossier 1197683001)

Il est proposé par Sophie Thiébaud

appuyé par Anne-Marie Sigouin

ET RÉSOLU :

D'approuver la convention entre la Ville de Montréal et La Pépinière | Espaces Collectifs, laquelle se termine le 27 octobre 2019, pour la tenue de la Buvette sociale sur la place du Marché Atwater;

D'accorder une contribution financière, non récurrente, au montant de 35 000 \$ à l'organisme La Pépinière | Espaces Collectifs, payable en un seul versement dans les trente (30) jours suivant la signature de la convention par les deux parties, pour la tenue de la Buvette sociale sur la place du Marché Atwater;

Et d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
20.11 1197683001

CA19 22 0162

Addenda - Octroi de contrats de services professionnels d'une valeur maximale de 71 890 \$, à l'organisme Atelier 850, et d'une valeur de 71 890 \$ au Centre Récréatif, Culturel et Sportif St-Zotique, pour le projet pilote d'accueil dans les chalets de parcs jusqu'au 31 décembre 2020 et approbation des conventions à cet effet (dossier 1197440002)

Il est proposé par Sophie Thiébaud

appuyé par Anne-Marie Sigouin

ET RÉSOLU :

D'approuver la convention de services professionnels entre la Ville de Montréal et le Centre Récréatif, Culturel et Sportif St-Zotique, pour la période allant du 15 avril 2019 au 31 décembre 2020;

D'approuver la convention de services professionnels entre la Ville de Montréal et L'Atelier 850, pour la période allant du 15 avril 2019 au 31 décembre 2020;

D'octroyer à l'organisme Centre Récréatif, Culturel et Sportif St-Zotique, un montant de 30 890 \$ pour 2019 et de 41 000 \$ pour 2020;

D'octroyer à l'organisme Atelier 850 un montant de 30 890 \$ pour 2019 et de 41 000 \$ pour 2020;

Et d'imputer ces dépenses conformément aux informations inscrites à l'intervention financière. Ces dépenses seront entièrement assumées par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.12 1197440002

CA19 22 0163

Approbation du projet d'acte de donation par lequel la Fondation de l'Impact de Montréal donne à la Ville de Montréal un terrain multisports extérieur qui sera aménagé dans le parc Joe-Beef, autorisation au directeur d'arrondissement du Sud-Ouest à signer l'acte de donation à cette fin et autorisation au Trésorier de la Ville de Montréal à émettre un reçu officiel de don (dossier 1192839002)

Il est proposé par Alain Vaillancourt

appuyé par Sophie Thiébaud

ET RÉSOLU :

D'approuver le projet d'acte de donation par lequel la Fondation de l'Impact de Montréal donne à la Ville de Montréal un terrain multisports extérieur, qui sera aménagé dans le parc Joe-Beef de l'arrondissement du Sud-Ouest, district de Pointe Saint-Charles;

D'autoriser le directeur d'arrondissement du Sud-Ouest à signer pour et au nom de l'arrondissement, l'acte de donation;

Et d'autoriser le Trésorier de la Ville de Montréal à émettre un reçu officiel de don selon les modalités prévues à l'article 4.3 de l'acte de donation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.13 1192839002

CA19 22 0164

Octroi, à la demande des élus, de contributions financières non récurrentes au montant de 19 460 \$ à divers organismes œuvrant au sein de l'arrondissement (dossier 1198237005)

Il est proposé par Sophie Thiébaud

appuyé par Anne-Marie Sigouin

ET RÉSOLU :

D'octroyer à la demande des élus, des contributions financières non récurrentes au montant total de 19 460 \$, à divers organismes œuvrant au sein de l'arrondissement;

Organismes	Activités	Montants
École St-Jean-de-Matha	Projet de robotique	500 \$
Action-Gardien	Organisation de la ManiFête	500 \$
Loisirs Saint-Henri	Des Échecs en plein air	2 000 \$
Fonds 1804 pour la persévérance scolaire	Bourse à la persévérance scolaire	500 \$
Coalition de la Petite-Bourgogne	Organisation du gala « Les victoires de la Bourgogne »	250 \$
Congrès national des Italo-Canadiens	Publicité dans le programme de la semaine italienne de Montréal	460 \$
Association Ulrich-Lanthier	Financement d'une épluchette de blé d'inde	100 \$
Groupe Scout 95e Saint-Zotique	Campagne de financement annuelle	150 \$
Film Noir au Canal	Financement de la 5 ^e édition	5 000 \$
Maison des jeunes La Galerie	Réalisation des activités 2019 des quatre coopératives jeunesse de services	10 000 \$

Et d'imputer ces dépenses conformément à l'intervention financière. Ces dépenses seront entièrement assumées par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.14 1198237005

CA19 22 0165

Dépôt du rapport du directeur faisant état des décisions déléguées pour le mois d'avril 2019 (dossier 1197279008)

Il est proposé par Sophie Thiébaud

appuyé par Anne-Marie Sigouin

ET RÉSOLU :

De prendre acte du dépôt du rapport des décisions déléguées prises dans l'exercice des pouvoirs délégués par le conseil d'arrondissement, en vertu du Règlement intérieur du conseil d'arrondissement du Sud-Ouest sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA14 22009) pour la période du 1^{er} au 30 avril 2019, de la liste des bons de commandes de moins de 25 000 \$, de la liste des factures non associées à un bon de commande et des virements budgétaires pour la période comptable d'avril 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.01 1197279008

CA19 22 0166

Dépôt du rapport du maire sur les faits saillants de l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2018 (dossier 1191227002)

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Sophie Thiébaud

ET RÉSOLU :

De prendre acte du rapport du maire sur les faits saillants des résultats financiers de l'arrondissement au 31 décembre 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.02 1191227002

CA19 22 0167

Acceptation, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), des services de l'escouade mobilité pour l'application du Règlement sur l'occupation du domaine public (RCA16 22003) du Service de la concertation des arrondissements (dossier 1192839003)

Il est proposé par Sophie Thiébaud

appuyé par Anne-Marie Sigouin

ET RÉSOLU :

D'accepter l'offre du conseil municipal de gérer les services de l'escouade mobilité pour l'application du Règlement sur l'occupation du domaine public de l'arrondissement (RCA16 22003), conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4);

D'autoriser une dépense de 224 423 \$, afin de financer les deux inspecteurs de l'escouade mobilité, pour les années 2019 et 2020;

Et d'imputer ces dépenses, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.03 1192839003

CA19 22 0168

Offre, au conseil municipal, conformément à l'article 85, alinéa 2 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), de prendre en charge la coordination et la réalisation des travaux en vue de l'apaisement de la circulation de trois intersections communes aux réseaux de rues locales et artérielles, notamment l'intersection des rues Workman et des Seigneurs, l'intersection de la rue Laurendeau et du boulevard Desmarchais et l'intersection de la rue d'Aragon et du boulevard des Trinitaires (dossier 1198324001)

Il est proposé par Sophie Thiébaud

appuyé par Anne-Marie Sigouin

ET RÉSOLU :

D'offrir au conseil municipal, conformément à l'article 85, alinéa 2 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), de prendre en charge la coordination et la réalisation des travaux en vue de l'apaisement de la circulation de trois intersections communes aux réseaux de rues locales et artérielles, notamment l'intersection des rues Workman et des Seigneurs, l'intersection de la rue Laurendeau et du boulevard Desmarchais et l'intersection de la rue d'Aragon et du boulevard des Trinitaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.04 1198324001

30.05 - Approbation de la répartition du surplus de gestion 2018 de l'arrondissement du Sud-Ouest établi à 5 506 400 \$, conformément à la politique d'attribution, d'utilisation et de renflouement des surplus de gestion dégagés de l'exercice financier 2018 de la Ville de Montréal (dossier 1190207001)

Le dossier a été retiré séance tenante.

CA19 22 0169

Autorisation du dépôt d'une demande de financement au Programme d'aménagement urbain 2019-2021 pour les enfants dans le cadre du projet de la piste cyclable sur la rue Angers et désignation du Directeur des services administratifs, à titre de mandataire et de signataire, pour et au nom de l'arrondissement du Sud-Ouest, à l'égard de tout engagement relatif à la demande de financement au Programme d'aménagement urbain 2019-2021 (dossier 1197279009)

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Sophie Thiébaud

ET RÉSOLU :

D'autoriser le dépôt d'une demande de financement au Programme d'aménagement urbain 2019-2021, pour le projet de la piste cyclable sur la rue Angers;

De soutenir le projet de piste cyclable sur la rue Angers;

De mandater la directrice des services administratifs pour représenter l'arrondissement et signer tous les documents nécessaires à la demande d'aide financière pour le projet cité en objet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.06 1197279009

CA19 22 0170

Autoriser un budget au Programme triennal d'immobilisation de 300 000 \$, net de ristournes, pour la réalisation, en régie, des réfections mineures de trottoirs (dossier 1198275001)

Il est proposé par Sophie Thiébaud

appuyé par Anne-Marie Sigouin

ET RÉSOLU :

D'autoriser un budget au programme triennal d'immobilisations de 300 000 \$, net de ristournes, pour la réalisation, en régie, des réfections mineures de trottoirs (RMT);

Et d'imputer cette somme conformément aux informations inscrites à l'intervention financière. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.07 1198275001

CA19 22 0171

Demande de dérogation mineure relative à la hauteur maximale du retrait prescrit conformément à l'annexe H du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280) pour la façade de la rue Payette du bâtiment sis au 370, rue des Seigneurs (dossier 1196347010)

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Sophie Thiébaud

ET RÉSOLU :

D'autoriser une dérogation mineure à l'annexe H (Retraits prescrits dans le secteur Griffintown) du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280) afin de permettre que le retrait d'alignement de 2,5 mètres soit induit après 16 mètres au lieu de 12,5 mètres pour la façade de la rue Payette du bâtiment sis au 370, rue des Seigneurs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.01 1196347010

CA19 22 0172

Avis de motion et dépôt de projet - Règlement modifiant le Règlement sur l'occupation du domaine public (RCA16 22003) (dossier 1197010001)

La conseillère Sophie Thiébaud donne avis de motion qu'un Règlement modifiant le Règlement sur l'occupation du domaine public (RCA16 22003), sera présenté pour adoption à une séance ultérieure;

Considérant l'avis de motion donné à la présente séance.

Il est proposé par Sophie Thiébaud

appuyé par Anne-Marie Sigouin

ET RÉSOLU :

De prendre acte du dépôt du projet de Règlement modifiant le Règlement sur l'occupation du domaine public à l'égard du territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest (RCA16 22003).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.02 1197010001

CA19 22 0173

Avis de motion et adoption d'un premier projet - Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280) visant à assurer une concordance avec les modifications adoptées au Plan d'urbanisme, dans le cadre de la mise en œuvre du PDUÉS Turcot (dossier 1180511004)

La conseillère Anne-Marie Sigouin donne avis de motion qu'un Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280) visant à assurer une concordance avec les modifications adoptées au Plan d'urbanisme, sera présenté pour adoption à une séance ultérieure;

Considérant l'avis de motion donné à la présente séance.

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Sophie Thiébaud

ET RÉSOLU :

D'adopter le premier projet de Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280), visant à assurer une concordance avec les modifications adoptées au Plan d'urbanisme, dans le cadre de la mise en œuvre du Plan de développement urbain, économique et social (PDUÉS) pour les quartiers aux abords de l'échangeur Turcot.

Et que la consultation publique requise soit tenue le 1^{er} août 2019, à 17 h 30, à la salle du conseil d'arrondissement sise au 815, rue Bel-Air.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.03 1180511004

CA19 22 0174

Avis de motion et adoption d'un premier projet - Règlement modifiant le règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280), le Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA04 22003) et le Règlement sur les usages conditionnels (RCA10 22016), dans le cadre de la mise en œuvre du PDUÉS Turcot (dossier 1190511001)

La conseillère Anne-Marie Sigouin donne avis de motion qu'un Règlement modifiant le règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280), le Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA04 22003) et le Règlement sur les usages conditionnels (RCA10 22016), sera présenté pour adoption à une séance ultérieure;

Considérant l'avis de motion donné à la présente séance.

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Sophie Thiébaud

ET RÉSOLU :

D'adopter le premier projet de Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280), le Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA04 22003) et le Règlement sur les usages conditionnels (RCA10 22016), dans le cadre de la mise en œuvre du Plan de développement urbain, économique et social (PDUÉS) pour les quartiers aux abords de l'échangeur Turcot.

Et que la consultation publique requise soit tenue le 1^{er} août 2019, à 17 h 30, à la salle du conseil d'arrondissement sise au 815, rue Bel-Air.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.04 1190511001

Il est proposé par la conseillère Sophie Thiébaud, appuyé par la conseillère Anne-Marie Sigouin, de réunir pour fins d'études les articles 40.05 à 40.09 de l'ordre du jour.

CA19 22 0175

Ordonnance autorisant le bruit lors de la construction du bassin de rétention William, du 13 juin au 30 août 2019, du lundi au vendredi de 7 h à 23 h (dossier 1197279011)

Il est proposé par Sophie Thiébaud

appuyé par Anne-Marie Sigouin

ET RÉSOLU :

D'édicter, en vertu de l'article 20 du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., B-3) de l'arrondissement du Sud-Ouest, une ordonnance afin d'autoriser le bruit lors de l'exécution de travaux, dans le cadre de la réalisation du projet de construction du bassin de rétention William, et ce du lundi au vendredi de 7 h à 23 h, pour la période allant du 13 juin 2019 au 30 août 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.05 1197279011

CA19 22 0176

Ordonnances - Événements publics (dossier 1197654004)

Il est proposé par Sophie Thiébaud

appuyé par Anne-Marie Sigouin

ET RÉSOLU :

D'édicter les ordonnances nécessaires pour les événements suivants, conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel :

Événements	Lieux	Dates
Joutes et entraînements des organismes sportifs du Sud-Ouest	Parc Le Ber	Du 13 juin au 1 ^{er} octobre 2019, lors des joutes et entraînements de Aces Football
Joutes et entraînements des organismes sportifs du Sud-Ouest	Parc Ignace-Bourget, Parc Vinet Parc Le Ber	Du 13 juin au 1 ^{er} septembre 2019, lors des joutes et entraînements de l'Association de baseball du Sud-Ouest de Montréal.
Joutes et entraînements des organismes sportifs du Sud-Ouest	Parc d'Arcy Mcgee, Parc Louis-Cyr, Parc Ignace-Bourget Parc De La Vérendrye	Du 13 juin au 1 ^{er} septembre 2019, lors des joutes et entraînements de l'Association de soccer du Sud-Ouest de Montréal.

Joutes et entraînements des organismes sportifs du Sud-Ouest	Parc De La Vérendrye	Du 13 juin au 1 ^{er} septembre 2019, lors des joutes et entraînements de l'Académie de tennis du Sud-Ouest de Montréal
Joutes et entraînements des organismes sportifs du Sud-Ouest	Parc Oscar-Peterson	Du 13 juin au 1 ^{er} septembre 2019, lors des joutes et entraînements de Dj Sport
Festival folk de Montréal sur le canal	Parc de l'ancienne-cour-de-triage	14 juin 2019 de 17 h à 23 h 15 juin 2019 de 12 h à 23 h 16 juin 2019 de 12 h à 19 h 30 En cas d'intempéries : maintenu
Beach Party - CIVA	Parc de l'Encan	19 juin 2019 de 11 h 30 à 16 h En cas d'intempéries : maintenu
La Grande Course	Parc Oscar-Peterson	20 juin 2019 de 13 h à 15 h En cas d'intempéries : annulé
Fête Nationale du Québec - CADE	Parc Joe-Beef	24 juin 2019 de 11 h à 22 h En cas d'intempéries: maintenu
Le festival du solstice d'été du Sud-Ouest	Place du Bonheur d'Occasion; Rue Rose-de-Lima, entre les rues Workman et Notre-Dame Ouest; Rue Notre-Dame Ouest, entre l'avenue Greene et la rue Saint- Augustin.	22 juin 2019 de 10 h à 23 h Du 23 juin, 10 h, au 24 juin 2019, 1 h 24 juin 2019 de 10 h à 23 h En cas d'intempéries : maintenu
Fête folklorique Sabantuy	Parc Angrignon - la clairière	22 juin 2019 de 11 h à 17 h En cas d'intempéries : maintenu
BBQ estivale de Station Familles	Ruelle entre le boulevard Monk et la rue Briand. derrière le 2385, rue Jolicoeur	26 juin 2019 de 10 h à 15 h En cas d'intempéries : maintenu
Théâtre de la roulotte	Square Sir-George-Étienne-Cartier	26 juin 2019 de 19 h à 20 h 30 En cas d'intempéries : maintenu
Théâtre de la roulotte	Parc Campbell-Ouest	4 juillet 2019 de 10 h 30 à 12 h et 19 h à 20 h 30 En cas d'intempéries : maintenu

Théâtre de la roulotte	Carré d'Hibernia	9 août 2019 de 19 h à 20 h 30 En cas d'intempéries : maintenu
Piano public	Parc des Jazzmen	Du 27 juin au 25 août 2019 de 10 h à 19 h En cas d'intempéries : maintenu
Piano public	L'aire gazonnée située à l'intersection des avenues Atwater et Greene et de la rue Doré	Du 27 juin au 16 septembre 2019 de 10 h à 19 h En cas d'intempéries : maintenu
La Place du Marché	Place du Marché (terrasse sud-est du Marché Atwater)	Du jeudi au dimanche, du 29 juin au 27 octobre 2019 de 12 h à 22 h En cas d'intempéries: maintenu
Fête du Canada	Parc Vinet	30 juin 2019 de 11 h à 17 h En cas d'intempéries : maintenu
Cinéma sous les étoiles	Parc Saint-Gabriel	2, 9, 16, 23, 30 juillet et 6 août 2019 de 20 h à 23 h En cas d'intempéries : ajout du mardi 13 août 2019, aux mêmes heures
Vélo-Paradiso	Place du Bonheur-d'Occasion	5, 12, 19 et 26 juillet, 2 et 9 août 2019 de 19 h 45 à 21 h 30 En cas d'intempéries : annulé
Fête champêtre de la fraternité des policiers	Parc Angrignon - la clairière	6 juillet 2019 de 9 h 30 à 16 h 30 En cas d'intempéries : maintenu
Balle au mur	Parc Le Ber	6 juillet 2019 de 9 h à 20 h 7 juillet 2019 de 9 h à 12 h En cas d'intempéries: maintenu
Festival des Jeux Géants	Place du Marché (terrasse sud-est du Marché Atwater)	6 juillet 2019 de 11 h à 19 h 7 juillet 2019 de 11 h à 17 h En cas d'intempéries: événement transféré aux locaux de Loisirs Saint-Henri (530 rue du Couvent).
On joue dans nos parcs	Parc Vinet	3, 17, 31 juillet, 17 et 28 août 2019 de 19 h à 20 h En cas d'intempéries : annulé

On joue dans nos parcs	Parc Vinet	Les dimanches du 7 juillet au 25 août 2019 de 10 h 30 à 11 h 30 En cas d'intempéries : annulé
On joue dans nos parcs	Parc Saint-Gabriel Carré d'Hibernia	Les mardis, du 9 juillet au 27 août 2019 de 19 h à 20 h En cas d'intempéries : annulé
On joue dans nos parcs	Parc Saint-Gabriel Carré d'Hibernia	10, 24 juillet, 7 et 21 août 2019 de 19 h à 20 h En cas d'intempéries : annulé
Programmation estivale MC MU 2019 (Vinet)	Parc Vinet	3 et 10 juillet 2019 de 19 h à 20 h 30 En cas d'intempéries : annulé
Programmation estivale MC MU 2019 (SGEC)	Square Sir-George-Étienne-Cartier	17, 24, 31 juillet 2019 et 7 août 2019 de 19 h à 20 h 30 En cas d'intempéries : annulé
Programmation estivale MC MU 2019 (Hibernia)	Carré d'Hibernia	26 juillet et 2 août 2019 de 19 h à 20 h 30 En cas d'intempéries : annulé
Programmation estivale MC MU 2019 (Garneau)	Parc Garneau	18, 25 juillet, 1 ^{er} et 8 août 2019 de 19 h à 20 h 30 En cas d'intempéries : annulé
Fête familiale Lifefest	Parc Herb-Trawick	13 juillet 2019 de 12 h à 17 h En cas d'intempéries: maintenu
Spice Island Cultural Day	Parc Vinet	13 juillet 2019 de 12 h à 21 h En cas d'intempéries: maintenu
Les Jeux de la Rue	Parc Oscar-Peterson	13 juillet 2019 de 10 h à 19 h En cas d'intempéries: reporté au 14 juillet 2019, aux mêmes heures.
Film Noir au Canal	Square Saint-Patrick	14, 21, 28 juillet, 4, 11 et 18 août 2019 de 19 h à 23 h En cas d'intempéries: reporté au lendemain
Cinéma plein air	Parc Saint-Jean-de-Matha	19 juillet et 23 août 2019 de 17 h à 22 h En cas d'intempéries : maintenu
Cinéma plein air	Parc Campbell-Ouest	Les vendredis, du 26 juillet au 16 août 2019 de 17 h à 22 h En cas d'intempéries : maintenu
Croisade de louanges	Parc Garneau	27 juillet 2019 de 16 h 30 à 19 h 30 En cas d'intempéries : annulé

Vente de débarras - rue Laprairie	Rue Laprairie, entre les rues de Châteauguay et Grand Trunk	3 août 2019 de 8 h à 17 h En cas d'intempéries : remis au 4 août 2019, aux mêmes heures
Zombie course	Parc Angrignon - les quartiers d'hiver	10 août 2019 de 17 h à 20 h En cas d'intempéries : maintenu
Barefoot in the Park	Parc Joe-Beef	11 août 2019 de 13 h à 17 h En cas d'intempéries: maintenu
Concert de John Roney	Parc des Jazzmen	11 août 2019 de 15 h à 16 h 30 En cas d'intempéries: maintenu
Festival Quartiers Danses	Place du Marché Atwater	24 août 2019 de 11 h à 12 h 7 septembre 2019 de 15 h à 16 h En cas d'intempéries : annulé

En vertu des règlements suivants :

- Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20);
- Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, article 8);
- Règlement d'urbanisme (01-280, chapitre IV, article 531 (1^o), (3^o));
- Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3, alinéa 8);
- Règlement régissant les ventes-débarras (RCA11 22004, article 17).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.06 1197654004

CA19 22 0177

Ordonnances autorisant la tenue de l'événement « La Maison MR-63 », du 19 juillet au 15 septembre 2019 (dossier 1197654003)

Il est proposé par Sophie Thiébaud

appuyé par Anne-Marie Sigouin

ET RÉSOLU :

D'édicter les ordonnances nécessaires pour l'événement « La Maison MR-63 », du 19 juillet au 15 septembre 2019, de 7 h à 21 h du dimanche au jeudi et de 7 h à 22 h du vendredi au samedi, sur le terrain situé à l'intersection des rues Peel, Ottawa et Young;

En vertu des règlements suivants :

- Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20);
- Règlement d'urbanisme (01-280, chapitre IV, article 531 (1^o), (3^o));
- Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, article 8).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.07 1197654003

CA19 22 0178

Ordonnances autorisant la tenue de l'événement « Rentrée la tête haute » les 13 et 14 août 2019, de 8 h à 16 h, sur la rue Acorn, entre les rues Saint-Rémi et De Courcelle (dossier 1197654005)

Il est proposé par Sophie Thiébaud

appuyé par Anne-Marie Sigouin

ET RÉSOLU :

D'édicter les ordonnances nécessaires pour l'événement « Rentrée la Tête Haute », les 13 et 14 août 2019, de 8 h à 16 h, sur la rue Acorn, entre les rues Saint-Rémi et De Courcelle;

En vertu des règlements suivants :

- Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20);
- Règlement d'urbanisme (01-280, chapitre IV, article 531 (1^o), (3^o));
- Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1 article 3, alinéa 8).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.08 1197654005

CA19 22 0179

Ordonnances autorisant l'événement de cuisine de rue sur la rue Ottawa, entre les deux voies du boulevard Robert-Bourassa (direction Rive-Sud et direction centre-ville), les derniers vendredis de chaque mois, de juin à octobre 2019, de 10 h à 18 h (dossier 1198062001)

Il est proposé par Sophie Thiébaud

appuyé par Anne-Marie Sigouin

ET RÉSOLU :

D'édicter les ordonnances nécessaires pour permettre l'événement de a cuisine de rue sur la rue Ottawa, entre les deux voies du boulevard. Robert-Bourassa (direction Rive-Sud et direction centre-ville), les derniers vendredis de chaque mois, de 10 h à 18 h, de juin à octobre 2019, conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel;

En vertu des règlements suivants :

- Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, article 8);
- Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3, alinéa 8).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.09 1198062001

CA19 22 0180

Ordonnance autorisant le bruit pendant l'exécution des travaux de construction sur la rue Saint-Patrick, entre les rues Island et Wellington, du 14 au 29 juin 2019, de 19 h à 7 h (dossier 1197365005)

Il est proposé par Sophie Thiébaud

appuyé par Anne-Marie Sigouin

ET RÉSOLU :

D'édicter, en vertu de l'article 20 du Règlement sur le bruit (R.R.V.M. B-3) à l'égard de l'arrondissement du Sud-Ouest, une ordonnance pour l'exécution de travaux sur la rue Saint-Patrick, entre les rues Island et Wellington, dans le cadre de travaux de pavage de chaussée, pour la période du 14 au 29 juin 2019, de 19 h à 7 h.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.10 1197365005

CA19 22 0181

Ordonnance autorisant le bruit pendant l'exécution des travaux de construction sur les rues Acorn, De Roberval et Philippe-Turcot, et l'avenue Gilmore, du 18 juin au 5 novembre 2019 (dossier 1197365003)

Il est proposé par Sophie Thiébaud

appuyé par Anne-Marie Sigouin

ET RÉSOLU :

D'édicter, en vertu de l'article 20 du Règlement sur le bruit (R.R.V.M. B-3) à l'égard de l'arrondissement du Sud-Ouest, une ordonnance autorisant le bruit lors de l'exécution de travaux de planage et de pavage de chaussées, de 19 h à 5 h, sur les rues suivantes :

- Rue Acorn, entre les rues Saint-Rémi et De Courcelle, du 1^{er} au 5 novembre 2019
- Rue De Roberval, entre les rues De l'Église et Hadley, du 18 au 20 juin 2019;
- Rue Philippe-Turcot, entre la place Turcot et le boulevard Monk, du 18 au 20 juin 2019;
- Avenue Gilmore, entre les rues Cabot et Saint-Patrick, du 20 au 22 juin 2019;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.11 1197365003

Il est proposé par la conseillère Anne-Marie Sigouin, appuyé par la conseillère Sophie Thiébaud, de réunir pour fins d'études les articles 40.12 à 40.16 de l'ordre du jour.

CA19 22 0182

Approbation de plans (PIIA) - Projet de construction pour l'immeuble situé au 401, rue Canning (dossier 1193459018)

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Sophie Thiébaud

ET RÉSOLU :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), les plans préparés par la firme atelier Chaloub, architectes, déposés et estampillés en date du 13 mai 2019 par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine, accompagnant une demande de permis pour la construction du bâtiment situé au 401, rue Canning.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.12 1193459018

CA19 22 0183

Approbation de plans (PIIA) - Projet de transformation pour l'immeuble situé au 3955, rue de Richelieu (dossier 1193459019)

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Sophie Thiébaud

ET RÉSOLU :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), les plans préparés par la firme GKC, architectes, déposés et estampillés en date du 26 avril 2019, par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine, accompagnant une demande de permis pour la transformation du bâtiment situé au 3955, rue de Richelieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.13 1193459019

CA19 22 0184

Approbation de plans (PIIA) - Projet de transformation du bâtiment situé au 5485, chemin de la Côte-Saint-Paul - Centre Gadbois (dossier 1194824012)

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Sophie Thiébaud

ET RÉSOLU :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), les plans préparés par André Lavoie, architecte, déposés et estampillés en date du 24 avril 2019 par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine, accompagnant une demande de permis de transformation du bâtiment situé au 5485, chemin de la Côte-Saint-Paul.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.14 1194824012

40.15 - Approbation de plans (PIIA) - Projet de transformation des immeubles situés aux 4833, 4847, 4855 et 4861, rue Notre-Dame Ouest (dossier 1194824001)

Le dossier a été retiré séance tenante.

CA19 22 0185

Approbation de plans (PIIA) - Projet de construction pour l'immeuble situé au 225, rue Young (220, rue Peel) (dossier 1193459017)

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Sophie Thiébaud

ET RÉSOLU :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), les plans préparés par la firme ACDF, architectes, déposés et estampillés en date du 16 mai 2019, ainsi que les annexes du 17 mai 2019 et les précisions du 27 mai 2019 par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine, accompagnant une demande de permis pour la construction du bâtiment situé au 225, rue Young

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.16 1193459017

CA19 22 0186

Retrait du domaine public pour fins de parc du lot 6 188 565 (cadastre du Québec) et versement dudit lot dans le domaine privé de la Ville (dossier 1196347009)

Il est proposé par Sophie Thiébaud

appuyé par Anne-Marie Sigouin

ET RÉSOLU :

De retirer du domaine public pour fins de parc le lot 6 188 565 (cadastre du Québec) et le verser dans le domaine privé de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.17 1196347009

70.01 - Période de questions et d'informations réservée aux conseillers

Aucun commentaire.

70.01

À 12 h 40, tous les points à l'ordre du jour ayant été traités, le maire suppléant déclare la séance levée.

Alain Vaillancourt
Maire d'arrondissement suppléant

Daphné Claude
Secrétaire d'arrondissement substitut

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 12 août 2019.

Initiales Daphné Claude